



**Solidaires**  
Union syndicale

*Dans le cadre des négociations en cours dans la Branche BASS, les syndicats employeurs usent du coup de force de la dénonciation et font main basse sur la formation professionnelle en voulant imposer une contribution de 1,7% au lieu des 2,3% actuels. SUD Santé Sociaux au sein de l'intersyndicale refuse ce diktat et revendique le maintien du taux actuel.*

## UNIFED : Main basse sur la Formation Professionnelle

**L**a loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 vient considérablement réformer le système de formation professionnelle.

Elle impose aux branches professionnelles de négocier pour le financement de la formation professionnelle, un taux de collecte conventionnel.

A défaut d'accord avant le 31 décembre 2014, la loi impose un taux légal plancher de 1%.

### **UNIFED dénonce tous les accords *Unifaf*!**

Dans la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) un accord de 2011 fixe à 2,3% la contribution légale et conventionnelle pour la formation professionnelle.

Suite au vote de la loi du 5 mars, l'UNIFED (employeurs CC51, CC66, Croix Rouge, CLCC et CHRS) et les 6 Organisations Syndicales de salarié-es représentatives dans la Branche (SUD, CGT, CFDT, FO CGC et FO) avaient convenu de tenir une négociation visant à adapter les accords existants aux exigences de la nouvelle loi. Point de départ des négociations : le 3 septembre.

Contre toute attente, dès l'ouverture de la négociation, les employeurs de la Branche (FEHAP, FEGAPEI, SYNEAS, UNICANCER et Croix Rouge) ont annoncé qu'ils dénonçaient tous les accords existants.

En procédant de la sorte, le patronat

modifie les règles de la négociation, met une pression insupportable sur les Organisations Syndicales et impose son propre calendrier. Inacceptable pour les 6 Organisations Syndicales qui ont décidé de quitter la séance de négociation après avoir demandé en vain que l'UNIFED retire sa dénonciation.

Le 10 septembre, les 6 Organisations Syndicales se sont retrouvées en intersyndicale et ont convenu d'un courrier commun à UNIFED pour demander que la séance de négociation fixée au 16 septembre soit intégralement et prioritairement consacrée à négocier le taux de collecte de la Branche devant s'appliquer au 1er janvier 2015.

Dans le même temps, elles ont adressé un courrier au Ministère dans lequel elles demandent que les négociations se tiennent sous la présidence et l'arbitrage d'un représentant du Ministère (commission mixte paritaire).

### **Mise à plat !**

Le 16 septembre, après discussions et suspension de séance les employeurs ont finalement accepté d'aborder la question du taux de collecte et annoncé leur intention de ramener le taux actuel à 1,7%.

Argument avancé : des établissements sont en difficultés et ils ont besoin d'une «*bouffée d'oxygène*». Et l'UNIFED de poursuivre dans sa provocation en parlant de «*mise à plat*».

Fédération Sud Santé-Sociaux  
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"  
70, rue Philippe de Girard  
75018 PARIS  
Tel : 01 40 33 85 00  
Fax : 01 43 49 28 67

[www.sudsantesociaux.org](http://www.sudsantesociaux.org)  
[contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

Paris, le 17 sept 2014

.../...

## Unité de façade

Bien que l'UNIFED affiche une unité de façade, on sait qu'en interne il en est tout autrement, à l'image de la FEHAP qui a fortement bataillé pour raboter le taux conventionnel actuel.

Une fois de plus, dans un contexte de blocage des salaires, de non remplacement, de suppressions de postes, de remises en cause des droits sociaux (RTT...) ce sont les personnels qui font les frais de la rigueur imposée dans les établissements de la Branche. Cette fois, c'est sur la formation professionnelle que le patronat entend faire main basse.

Pour SUD santé sociaux, c'est d'autant plus grave que jamais le nombre de salarié-es sans qualification ou sous qualifié-es n'aura été aussi important.

C'est d'autant plus grave que le financement de la formation professionnelle est issu de la masse salariale brute des personnels.

## Les coups bas du patronat

La fédération SUD Santé Sociaux s'inscrit pleinement dans la démarche de l'intersyndicale qui entend négocier sur la base du maintien minimum du taux actuel de 2,3% .

**SUD ne signera aucun accord en deçà du taux actuel.**

Pour SUD, ce coup bas porté à la Formation Professionnelle intervient au moment même où le MEDEF, encouragé par les déclarations de Manuel Valls, repart en croisade contre les 35H, le SMIC, les jours fériés.

Dans la BASS, le patronat poursuit la même logique, remet en cause les droits des personnels. Comme dans le secteur public, les attaques se généralisent et le secteur non lucratif subit de plein fouet les mesures d'austérité. Des lits et places sont supprimés. Des services ferment. Partout des plans de licenciement se multiplient !

*La Fédération SUD Santé Sociaux appelle l'ensemble des salarié-es syndiqué-es et non syndiqué-es de la Branche à faire pression via les directions d'établissements sur les syndicats d'employeurs et à dénoncer cette main basse sans précédent sur la formation professionnelle.*

**NEGOS UNIFED**  
16 septembre 2014

**FORMATION PROFESSIONNELLE**



**Solidaires**  
Union syndicale

